



ARRETE N° 2025-168

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame GUILLERY Sylvie domiciliée au 34 rue des Gauhtiers 37120 à Richelieu en date du 6 août 2025, qui souhaite recevoir une livraison de meubles en occupant temporairement le domaine public au 34 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la livraison ;

ARRETE

Article 1er : Le lundi 11 août 2025 de 13 heures à 16 heures, Madame GUILLERY Sylvie est autorisée à recevoir sa livraison de meubles par la société SARL V2M, représenté par Monsieur GEAY Vincent demeurant au 12 rue du 14 juillet à Vouneuil Sur Biard 86580 à l'aide d'un monte-meuble au 34 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 3 places de stationnement devant le 34 de la rue des Gauthiers ;
- circulation : La circulation sera interdite durant la livraison dans la rue des Gauthiers ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents services techniques de Richelieu.

Article 4 : Madame GUILLERY Sylvie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du centre de premiers secours du Richelais.

Fait à Richelieu, le 07/08/2025

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE